

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS ont lieu le 1er et 16 de chaque mois... se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

TIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau des horaires de train pour le service d'hiver de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, incluant des destinations comme Cahors, Agen, Bordeaux, Périgueux, etc.

Cahors, le 27 Février 1875

La loi sur le Sénat et la loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics sont votées. La France a donc une constitution, ou plutôt un commencement de constitution.

Un seul député du Lot, M. Pagès Dupont, a voté la constitution nouvelle dans tous ses articles, dans toutes ses dispositions.

amis de demain, dans une situation nouvelle résultant de la force des choses, et dont l'histoire impartiale montrera bien haut la véritable responsabilité.

Le Journal officiel a publié, hier vendredi, la note suivante qui a produit une favorable impression :

A l'issue de la séance d'hier, M. le Président de la République a pris le parti de charger M. Buffet de former un ministère.

Après comme avant le vote des lois constitutionnelles, M. le Président de la République est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée.

Nos dernières nouvelles de Versailles se sont arrêtées au vote de l'article 2 de la loi sur l'organisation et la transmission des pouvoirs publics.

Fin de la séance du 24 février.

M. Wallon présente et développe un nouvel article destiné à prendre place après l'article 2.

Cet article porte que le président de la République promulgue les lois et qu'il est chargé de veiller à leur exécution, qu'il ratifie les traités, exerce le droit de grâce, — l'amnistie demeurant réservée à une loi, — nomme et révoque les membres du conseil d'Etat, préside les solennités nationales et reçoit les ambassadeurs des puissances étrangères.

Cet amendement ayant été présenté au cours de la délibération est soumis à la prise en considération.

L'amendement Wallon, mis aux voix, est pris en considération et renvoyé à la commission.

Une voix à droite. — Nous demandons le renvoi de la suite de la discussion à demain.

L'Assemblée consultée décide que la discussion continue.

Sur l'article 3, M. Paul Cottin développe un amendement portant suppression, dans le premier paragraphe, de ces mots : « Sur l'avis conforme du Sénat. »

L'amendement Cottin est rejeté. L'article 3 est adopté.

M. Raudot développe à titre d'article additionnel, une disposition ainsi conçue :

« Le président de la République peut, sur l'avis conforme de la Chambre des députés, dissoudre le Sénat. »

En ce cas, les sénateurs nouveaux seront élus dans le délai de trois mois. »

L'amendement Raudot est rejeté.

M. Gaslonde, auteur d'un amendement, demande le renvoi de la suite de la discussion à demain. Il n'est pas donné suite à cette demande.

Les articles 4 et 5 du projet sont maintenus.

Sur l'article 6, M. Paul Cottin a demandé la suppression dans le 3e paragraphe des mots : « en tout ou en partie. »

M. Paul Cottin déclare retirer son amendement.

M. Raudot développe sur l'article 6 un autre amendement tendant à ajouter au troisième paragraphe de cet article les paragraphes suivants :

« Les ministres auront le droit et le devoir d'assister et de prendre part aux délibérations sur la révision. »

Après le vote définitif, le président de la République aura le droit, pendant un mois, de présenter à l'Assemblée des demandes de modifications de tout ou partie de la constitution révisée.

L'Assemblée devra délibérer de nouveau. Quelles que soient ensuite les décisions, la constitution nouvelle sera promulguée dans le mois. »

L'orateur expose que son amendement a pour but de parer à un danger qu'il prévoit.

Il ne faut pas qu'on puisse dire que cette constitution a été faite par surprise. (Applaudissements à droite.) L'orateur poursuit au milieu du bruit. Ne parvenant pas à être écouté, il demande le renvoi à demain.

L'Assemblée consultée n'ordonne pas le renvoi.

M. Raudot, reprenant son argumentation, adjure l'Assemblée de ne pas repousser une disposition qui aurait pour effet de rassurer un peu le pays sur les effets de la Constitution nouvelle.

L'amendement Raudot est rejeté et l'article 6 maintenu.

Les journaux légitimistes et impérialistes sont très irrités de la ferme résolution que la majorité de l'Assemblée nationale vient de témoigner, à la suite de tant d'incertitudes.

La Patrie se livre à toute sorte de prédictions sinistres :

L'opinion générale est que la constitution d'un ministère est grosse de dangers, car on se heurtera infailliblement à de grosses difficultés de personnes et de doctrines.

Le centre droit ne voudrait pas modifier sensiblement la politique générale, par ce motif qu'on s'est borné à transformer le fait en droit; il émet donc l'opinion que la direction des affaires doit rester dans des mains conservatrices.

A cela, les gauches répondent que les institutions ne valent que par les hommes qui les appliquent; si donc elles ont voté les deux propositions Wallon, c'est parce qu'elles entendaient qu'une part leur serait faite dans le partage du pouvoir. Elles exigent même que ces concessions ne s'arrêtent pas aux personnes, mais qu'elles s'étendent aux doctrines. En un mot, les républicains veulent, et ils le veulent fermement, exercer une influence réelle dans les conseils du gouvernement.

Ces difficultés, auxquelles on n'aurait pas voulu songer, se dressent maintenant menaçantes et imminentes; la majorité nouvelle pourrait bien ne pas tarder à se briser contre cet écueil que le centre droit s'est obstiné à ne pas vouloir regarder.

L'opinion du Journal de Paris est différente de celle de la Patrie.

Nous ne sommes pas suspects d'engouement pour l'œuvre constitutionnelle à laquelle le nom de l'honorable M. Wallon restera désormais attaché. M. Wallon sera-t-il plus heureux que tant d'autres faiseurs de constitutions, plus heureux que Sieyès ou que M. Rivet? Dieu seul pourrait le dire; mais, ce

que nous pouvons affirmer pour notre compte, c'est que la constitution à laquelle la Chambre met aujourd'hui la dernière main peut donner au pays, si elle est mise en œuvre avec sagesse et prudence, les bienfaits du régime constitutionnel. C'est le sentiment des avantages contenus dans la constitution Wallon qui a décidé nos amis à la voter, et c'est le même sentiment qui déterminera, nous en sommes sûrs, ceux de nos alliés de la droite qui n'ont pas cru devoir la voter tout d'abord, à lui prêter leur concours.

La question constitutionnelle étant résolue, la question gouvernementale va nécessairement se poser; et, il est clair que la droite est intéressée à ce que la question gouvernementale ne soit pas résolue sans elle, comme la question constitutionnelle. La droite est intéressée à ce que la majorité qui soutiendra le gouvernement soit assez nombreuse pour que le gouvernement ne soit pas forcé d'aller demander à gauche l'appui qui lui manquerait à droite. Les motifs qui ont déterminé la droite modérée, depuis tantôt deux ans, à prêter au gouvernement un concours si fidèle, subsistent dans toute leur intégrité. Le vote de la constitution Wallon n'aura rendu ni le radicalisme moins dangereux, ni le bonapartisme moins entreprenant. Il aura seulement fourni au gouvernement le moyen de combattre efficacement l'un et l'autre, à une condition : c'est que le gouvernement ne sera abandonné par aucun de ses anciens amis.

Dans sa colère, Paris-Journal rapproche le 24 février 1848 du 24 février 1875 :

C'est une date heureuse, on en conviendra, pour faire fraterniser dans l'embrassement du scrutin les vainqueurs et les vaincus d'il y a vingt-sept ans.

Les uns sont encore de ce monde, les autres sont continués par leurs fils.

Pour honorer l'anniversaire du 23 février 1848 et du coup de pistolet de Lagrange, nous avons la loi du Sénat républicain votée d'un commun accord par M. Jules Favre et M. Anisson-Dupéron, par M. Crémieux et M. Delacour. Du haut des cieux, sa demeure dernière, c'est le vieux Lagrange qui doit être surpris.

Le Gaulois compte parmi les parrains de la nouvelle République :

- 1 prince de sang royal : le prince de Joinville; 4 ducs : MM. d'Audiffret-Pasquier, de Broglie, Decazes, d'Harcourt; 3 marquis : MM. de Gouvion-Saint-Cyr, de Grammont, de Maleville; 13 comtes : MM. de l'Aigle, de Bondy, de Choiseul, Duchaufaut, Duchâtel, Bernard d'Harcourt, d'Hespelet, d'Osmoy, Roger (du Nord), de Ségur, de Tocqueville; 3 vicomtes : MM. de Cumont, d'Hausmanville, de Renneville; 5 barons : MM. de Barante, de Chabaud-Latour, Decazes (Tarn), de Janzé, de Jouvenel.

Dans un article signé Louis Blanc, le Rappel demande que le droit de révision soit exercé par une Constituante spéciale.

On lit dans la France :

La République est faite, et elle aura d'autant plus de chances d'être plus durable qu'elle a surgi cette fois, n'ont point au lendemain d'une insurrection victorieuse, mais qu'elle s'est imposée par la force des choses, par la logique des événements, à une Assemblée profondément monarchique et qui a lutté pendant quatre ans pour l'écartier.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous avons assisté à ce grand spectacle : les groupes constitutionnels de l'Assemblée, gauches et centre droit unis, oubliant leurs longues querelles d'autrefois et laissant à l'écart tout ce qui les divise pour ne se souvenir que de l'intérêt du pays, s'occupent de donner un gouvernement à la France. Le centre droit a accordé la république et fléchi dans quelques-unes de ses prétentions antérieures ; en retour, la gauche cède dans l'application de quelques-uns de ses principes les plus chers. Vainement les railleurs de la droite tentent-ils de briser cette union ou de tourner en ridicule cette réciprocité de sacrifices, si respectables et si patriotique ; le pays ne s'y trompera point. Comme M. Lepère l'avait dit, et comme il l'a répété avec non moins d'à-propos aujourd'hui, le pays ne sera point dupe de ces « stratagèmes. » Il sait en ce moment quels sont ceux qui le servent et qui songent avant tout à le sauver ; il se refuse à voir un exemple d'inconstance et d'apostasie dans cet échange de concessions que conseille l'esprit politique et qu'absoudra la conscience de tous les bons Français.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 25 février.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Avant de passer au vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles, la Chambre a dû écouter trois protestations venues de l'extrême droite légitimiste. M. de Franclieu, M. de La Rochette et M. de Belcastel ont condamné hautement, avec un accent de tristesse profonde et de vive inquiétude, les lois dont tous les articles venaient d'être successivement adoptés. — Vous courez à la ruine, ont-ils dit ; vous n'avez pas voulu mettre le roi à la tête de vos institutions, et à cause de cela vos institutions périront. Rappelez-vous alors, dans la détresse, la vieille monarchie que vous oubliez en ce moment : elle vous sauverait aujourd'hui, elle seule pourra encore vous sauver plus tard. Mais ces lois que vous faites et que nous croyons détestables, pensez-vous, du moins, qu'elles soient bonnes ? Non, vous savez qu'elles sont mauvaises, vous les votez cependant, vous les votez quand même ! Aveugle vertige qui vous précipite dans l'abîme ! On vous a dit autrefois, à Bordeaux, que vous étiez divisés, désunis, que vous ne pouviez pas faire la monarchie. C'était une phrase néfaste et empoisonnée. Aujourd'hui même, malgré les apparences contraires, il y a dans l'Assemblée une majorité monarchique qui se cache, qui se dissimule, qui ne se connaît pas elle-même, qui se retrouverait si elle le voulait. Il en est temps encore, descendez dans votre conscience ; suspendez le vote que vous allez émettre ; ne livrez pas notre pays aux hasards de cette république qui nous a toujours conduits à l'anarchie et aux coups d'Etat.

Nous résumons ces trois discours ; ils se ressemblent par les sentiments qu'ils expriment et par leur forme grave et solennelle. On les a écoutés en silence. M. de La Rochette ayant déclaré que des défaillances s'étaient produites jusque dans les rangs les plus élevés du pouvoir, M. le ministre de la guerre a cru devoir protester contre des paroles qui semblaient vouloir atteindre M. le président de la République. Cette protestation était plus légitime et plus naturelle que nécessaire. La majorité l'a applaudie, puis on est passé au vote des lois constitutionnelles. Ces lois ont été adoptées par 436 voix contre 262, c'est-à-dire à une majorité de 174 voix. Telle est la réponse que l'Assemblée a faite aux revendications des légitimistes. Le roi ! s'il manque à nos institutions c'est que lui-même s'est refusé à les accepter.

Après le vote définitif sur les lois constitutionnelles, M. Savary dépose son rapport au nom de la commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre. Voici le compte-rendu analytique :

Voix diverses : Lisez ! lisez ! — Non ! non ! (Bruit).

L'Assemblée, consultée, décide que la lecture aura lieu.

**M. Savary.** — La commission est obligée de vous entretenir d'une difficulté qui s'oppose à l'accomplissement de sa tâche.

Le rapporteur rappelle les faits à la suite desquels une demande d'enquête a été formulée, demande portant sur une véritable organisation politique plutôt que sur le fait isolé de l'élection de la Nièvre.

Il expose l'ensemble des questions qui s'imposaient à la commission relativement aux agissements illégaux et dangereux des bonapartistes.

Il dit que la commission s'est adressée à de hauts fonctionnaires pour avoir des renseignements sur ces agissements et qu'elle a recueilli notamment une déposition excessivement importante de M. le préfet de police.

Il n'est pas douteux, dit-il, qu'il existe un comité composé d'anciens ministres et qui centralise entre ses mains toute la politique bonapartiste.

Les journalistes de province ont des rapports avec un syndicat de la presse bonapartiste, et reçoivent des articles.

Voix à droite : L'écho ! l'écho ! (Rires).

Dans les départements, ce fonctionnaire, qui est le plus souvent l'ancien préfet, remplit les fonctions de correspondant du comité.

Pour maintenir l'unité d'action, le comité a des inspecteurs qui parcourent les départements.

Sous le faux semblant d'une société d'assurances, on ne tendait même à rien moins qu'à établir un agent inférieur dans tous les cantons et dans tous les arrondissements. (Rumeurs bruyantes à droite.)

On s'efforce de reconstituer les cadres du parti bonapartiste en organisant toutes sortes de moyens de propagande, adresses diverses, distributions de journaux, brochures et photographies.

La déposition de M. le préfet de police révèle un ensemble de faits qui constituent une véritable usurpation de fonctions publiques.

Le rapporteur expose ces faits et insiste sur les démarches des anciens préfets de l'empire dans leurs départements.

Il cite notamment la lettre d'un ancien préfet à un commandant de gendarmerie par laquelle il le menaçait de mesures de rigueur, s'il se livrait à une enquête contre les bonapartistes.

Il fait remarquer que le nom du maréchal de Mac-Mahon est mêlé à toutes ces intrigues odieuses, à cette propagande, et cite une lettre de M. le colonel Piétri, disant qu'il faut exploiter l'idée que le maréchal ramènera l'empire, que cette idée soit fautive ou vraie. (Rumeurs bruyantes à gauche.)

Il mentionne les actes de propagande dans les casernes, auprès des gendarmes, les abus d'influence des anciens chefs de corps s'adressant à ceux qui ont été leurs subordonnés, et se servant de leur prestige pour en obtenir des services contraires à leurs devoirs.

Ces faits seront attestés par des pièces qui se trouvent au dossier. (Interruption violente à droite.)

Il rappelle qu'un homme en relation avec les chefs du parti bonapartiste a fondé un journal dans le but de rallier au bonapartisme les débris de la Commune. (Interruption.)

Tout cela sera démontré, soit par la déposition de M. le préfet de police, soit par des lettres qui sont au dossier.

M. Jules Amigues a conduit à Chislehurst des vengeurs de Flourens, sous forme de députation, près du tombeau de Napoléon III.

Les frais du journal socialiste fondé par M. Amigues étaient payés par la caisse de l'appel au peuple.

**M. Hervé de Saisy** interrompt avec violence.

**M. le Président** le menace de le rappeler à l'ordre.

Un grand nombre de lettres ont été colportées dans la population ouvrière de Paris contenant une adhésion sans réserve à la doctrine de l'appel au peuple.

Toutes ces dépositions, ces révélations ont attesté l'existence d'un mal dont il faut mesurer exactement la profondeur.

Le rapporteur dit que l'instruction judiciaire faite sur l'élection de la Nièvre contient un grand nombre de pièces excessivement intéressantes.

Il énumère la nature et la portée de ces documents, et fait remarquer qu'aucun témoignage ne pouvait suppléer, pour la commission, à la communication de ces documents.

Il rappelle quels ont été les résultats de l'enquête judiciaire faite à la suite d'un incident parlementaire, et les ordonnances de non-lieu rendues contre deux comités, par cette raison qu'ils étaient composés de moins de vingt et une personnes.

Mais, dit-il, l'instruction judiciaire devrait éclairer la commission sur des faits d'ordre politique, et la commission a été péniblement surprise de voir M. le garde des sceaux lui refuser communication des pièces qui lui ont été demandées.

Le rapporteur discute le principe du secret en matière judiciaire, sur lequel s'appuie M. le ministre de la justice, et dit que de ce que l'instruction se fait secrètement, il ne faut pas conclure que la communication de cette procédure soit interdite.

La communication est facultative pour le magistrat auquel elle est demandée, ainsi que cela résulte de la déposition même de M. le procureur général près la cour de Paris et de l'opinion de M. Faustin-Hélie.

**M. Savary** discute longuement cette question et adresse de vives critiques à l'interprétation de M. le garde des sceaux qui, suivant lui, a eu dans tous les cas le tort de communiquer un certain nombre de pièces au cinquième bureau, et de refuser entière communication des autres pièces.

En résumé, la commission est d'avis que la communication est parfaitement licite et que le ministre de la justice ne devait pas la refuser à l'Assemblée, le pouvoir discrétionnaire n'existant plus en face du pouvoir parlementaire.

Le rapporteur rappelle les précédents parlementaires qui sont tous favorables à l'interprétation de la commission. (Rumeurs prolongées à droite. — A demain ! — Assez ! assez !)

Il cite notamment les communications faites en 1848 à la commission sur les journées de juin et dans ces dernières années à la commission des marchés, à celle du 18 mars et à la commission du 4

septembre.

Le secret de la procédure, dit-il, n'a été invoqué que le jour où il s'est agi du comité de l'Appel au peuple.

Nous sommes en face d'un parti politique que l'Assemblée a déclaré responsable de l'invasion, du démembrement et de la ruine de la France. (Vifs applaudissements à gauche.)

**M. Abbateucci.** — Ce n'est pas un rapport, c'est une diatribe. (Rumeurs à gauche.)

**M. Savary** énumère de nouveau les agissements de la propagande bonapartiste, et en fait ressortir la gravité.

Il dit que ce parti qui a la doctrine des deux visages et qui cherche des alliés dans les bas-fonds de la démagogie...

**M. Abbateucci** interrompt avec violence.

**M. le président.** — Vous n'avez pas la parole, M. Abbateucci.

**M. Savary** s'étonne qu'un ministre du maréchal de Mac-Mahon refuse de faire la lumière sur de tels faits.

Il propose au nom de la commission la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale invite M. le garde des sceaux à communiquer à la commission d'enquête qu'elle a nommée les dossiers réclamés par elle. (Double salve d'applaudissements à gauche.)

L'Assemblée décide que sa prochaine séance aura lieu lundi.

Parmi les Quarante-deux députés qui se sont trouvés seuls pour voter l'amendement de M. de Colombet, tendant à exclure les princes de la présidence de la République, 7 radicaux se rencontrent avec 12 députés de l'extrême droite et 23 bonapartistes.

Il y a eu dans ce vote un certain nombre d'abstentions, qui se décomposent ainsi : environ 80 membres de l'extrême droite, 10 bonapartistes et 24 députés de la gauche, parmi lesquels M. Grévy.

Lettre du Comte de Chambord.

Nous lisons dans la *Gazette de l'Est* :

L'auteur de la brochure *l'Urgence*, dont la troisième édition vient de paraître, a eu l'honneur de recevoir de Monsieur le comte de Chambord la lettre suivante :

Frohsdorf, 15 février 1875.

« Je ne voudrais pas, Monsieur, porter ombrage à votre modestie ; mais je viens de lire, en tête de la troisième édition de *l'Urgence*, une préface trop élogieuse pour que je me refuse plus longtemps le plaisir de vous adresser mes chaleureuses félicitations.

» Nous n'avons jamais ensemble échangé nos pensées, et vous ne comptez pas au nombre de ceux que d'injustes soupçons peuvent accuser de venir chercher auprès de moi une inspiration ou un mot d'ordre. Votre œuvre vous appartient tout entière, et ce n'est pas son moindre titre au respect et à l'attention des hommes sensés.

» Elle fera son chemin, soyez-en sûr, cette œuvre lumineuse, où vous démontrez, en traits si saisissants, ce que deviendrait la France rendue à ses traditions.

» Nul exposé d'une situation sans précédents dans l'histoire n'a présenté au même degré ce qui peut seul amener la conviction dans les âmes sincères, l'esprit de modération, d'impartialité, de force et de loyauté.

» Tout y est net comme la vérité, irréfutable comme l'évidence, et franc comme l'honneur.

» Je vous remercie d'avoir si bien compris le vrai sens des actes et des résolutions de toute ma vie ; je vous remercie d'avoir fait une si éclatante justice des méfiances qui ne savent même pas s'arrêter devant mes déclarations les plus formelles.

» Ayons confiance, Monsieur, et fasse le ciel que tant d'honnêtes gens, qui cherchent leur voie, entendent l'appel que vous adressez à leur bonne foi et à leur patriotisme. Il y va du salut de notre chère France ; et croyez bien que la générosité de vos efforts ne peut être dépassée que par la sincérité de ma reconnaissance et de mes vœux.

» HENRI. »

Informations

On lit dans le *Figaro* :

« Nous avons signalé maintes fois à cette place les tentatives d'escroquerie commises au préjudice de divers négociants, auxquels un *senor* dont le nom change chaque fois, écrit des prisons de Madrid, de Pampelune ou de Saragosse, pour leur proposer le partage d'immenses trésors, appartenant à l'impératrice

Engénie. Moyennant une somme qui varie de trois cents à mille francs, l'idalgo, détenu pour politique, dit-il, leur offre, soit le plan du terrain où sont enterrés ces trésors qu'il a cachés aux environs de Paris, soit une malle qui les contient et qu'il a mise en gage chez un juif qui en ignore la valeur, soit enfin une lettre pour aller les retirer chez un de ses compatriotes qui les lui garde à Paris.

« Nous avons au *Figaro* des tiroirs pleins de lettres de cet audacieux filou, lettres déposées par ceux qu'il a voulu prendre pour dupes. Nous n'en parlerions plus si on ne nous signalait de province le fait suivant qui pourrait bien être une nouvelle incarnation de l'idalgo :

« Un cultivateur des environs de Béziers vient de trouver dans sa vigne, située près du ruisseau de Bagnols, une bouteille cachetée, dans laquelle était enfermé le document suivant :

*Relations des valeurs contenues dans la cassette remise ce jour par ordre de S. M. l'Impératrice à M. Louis Bassols, pour qu'il la transporte à Madrid, chez M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo :*

Un collier de perles et émeraudes, hommage de S. M. l'empereur de Russie.

Un bracelet style florentin, hommage de S. M. le roi d'Italie.

Une rivière de diamants, hommage de S. A. le vice-roi d'Egypte.

Une montre à répétition, hommage de S. M. la reine d'Angleterre.

Dix-huit brillants pesant ensemble quarante-deux carats.

Cinq millions en billets de la Banque de France.

Le tout représentant une valeur de huit millions de francs.

M. Louis Bassols a signé dans cette chancellerie le double de cet inventaire, lequel sera détruit dès que M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo aura accusé réception des valeurs.

*Le grand chancelier du palais, BASSANO.*

« Ce document est écrit en très belle ronde sur un papier à timbre impérial doré de la grandeur d'une pièce de 5 fr. En face de la signature se trouve le timbre noir de la chancellerie impériale.

» Parions que diverses personnes ont reçu ou vont recevoir une lettre de l'idalgo aux mille noms, leur offrant encore le partage de la fameuse cassette.

Aux renseignements du *Figaro* nous pouvons ajouter ceci : plusieurs personnes d'Agen ont reçu, il y a quelques jours, d'Espagne, de prétendues pièces authentiques les constituant héritières d'une fortune considérable.

Il y a là évidemment une entreprise de filouterie savamment organisée. Les gens intelligents ne s'y laissent pas prendre, mais les escrocs espagnols ou français, qui se livrent de l'autre côté des Pyrénées à cette industrie de chantage, espèrent mettre la main sur quelque dupe.

Il serait bon que notre ambassadeur en Espagne fût prévenu.

Un espagnol condamné aux travaux forcés par la cour d'assises des Basses-Pyrénées, a réussi à s'évader de la prison de Pau.

Voici sur cette évasion les détails que publie *l'Indépendant* de cette ville :

« Arocena partageait sa cellule avec un autre condamné et ne nourrissait aucunement le moindre projet d'évasion, n'ayant point d'ailleurs à y songer en égard à l'active surveillance pratiquée dans les prisons. C'est le hasard simplement qui est venu le servir et il en a profité.

» A onze heures, en faisant sa ronde de nuit, le gardien, nous a-t-on dit, avait cru refermer parfaitement la porte de la cellule et, comme cela peut arriver, avait tiré le verrou en dedans sans l'entrer dans le pêne. Ce détail n'échappa pas à Arocena qui, de peur d'être trahi, attendit que son compagnon fût bien endormi. Alors, à l'aide d'un couteau qu'il avait conservé, il commença par scier sa chaîne et se dégagea ainsi du lien qui lui eût empêché la libre circulation dans sa fuite.

» Il sortit alors de sa cellule et parvint dans le jardin de M. le directeur, où il trouva deux barres à mine plantées en terre, qu'il arracha et dont il se servit pour opérer son évasion.

» Il parvint jusqu'au faite d'un des petits bâtiments où sont incarcérés les détenus : il planta ces deux barres entre le toit et la maçonnerie qui le supporte et se servit de la corde de ses espadrilles pour se suspendre.

» De ces bâtiments au mur d'enceinte de la



**Crédit foncier de France.**

Emission à 480 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

**Cote de la Bourse et de la Banque**

de L. LEVADÉ (quotidienne), la plus exacte, la plus complète et la moins chère qui ait paru jusqu'à ce jour.

ABONNEMENT : 6 fr. 50 par trimestre. Adresser le montant en mandat ou timbres postes, 38, rue No-

tre-Dame-des-Victoires, Paris.  
L'administration reçoit tous ordres de Bourse POUR LES ABONNÉS DE L'OPINION NATIONALE le prix est réduit à 3 fr. par trimestre. Adresser mandat ou timbres poste, 3, rue Coq-Héron, Paris.

**LIBRAIRIE HACHETTE**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
**Le Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.  
Le 107<sup>e</sup> fascicule, TUI à VCN, est en vente.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 117<sup>e</sup> livraison (27 Février 1875). — TEXTE : Deux-mères, par M<sup>me</sup> Colomb. — Les épiciers par H. Norval. — Les épagneuls, par Lucien d'Elne. — Le jeune chef de famille, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — A travers la France : Pithiviers, par A. Saint-Paul.

13 dessins par Adrien Marie, Émile Bayard, Ph. Benoist.  
Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

**LA NATURE**

Revue des Sciences  
Bureaux, 17, Place de l'École de Médecine, Paris.  
Sommaire du n° 91. — 27 février 1875.

L'éboulement des falaises du cap de la Hève. — Nouvelles matières colorantes artificielles, par G. Tissandier. — Les protubérances du soleil, par C. Flammarion. — Les ports de la Méditerranée, par F. Zurcher. — Œuvres d'art et monuments antérieurs à la conquête espagnole, (2<sup>e</sup> article) par le Dr N. Joly. — Les anciens instruments de musique des Chinois. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Essai des étoffes imperméables.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL**

N° du 20 Février 1875.  
Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Achille Ricourt; installation provisoire; le royaume de Dakar; dom Guéranger; l'enterrement d'un suicidé militaire; les marchés aux fleurs de Paris; le pigeonnier militaire du Jardin d'acclimatation. Hiyoukoto, nouvelle japonaise, par M. Peyrenal (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Nouveaux chants du soldat, par M.

Déroulède. — Faits divers. — Le capitaine Letourneur-Hugon. — Le banquier Fenzi. — Echecs.  
Gravures : Installation provisoire, d'après le tableau de M. E. Lambert. — Achille Ricourt. — Le royaume de Dakar; petits marabouts apprenant à lire le Coran; la mosquée de Dakar. — Dom Guéranger, abbé de Solesme; entrée de l'abbaye; vue intérieure de l'église; le cloître de l'abbaye de Solesme. — L'enterrement d'un suicidé militaire. — Les marchés aux fleurs de Paris. — Le pigeonnier militaire au jardin d'acclimatation. — Le capitaine Letourneur-Huhon. — M. Fenzi. — Rébus.

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

**Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.**  
On demande des représentants.

Pour les extraits et articles non signés  
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

**AVIS**

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Église; il est visible tous les jours.

**TABLEAU DES DISTANCES**

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
**PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**MASTIC DULAC**

**Pour Greffer à Froid**  
à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

**Propriétés du Mastic :**

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se ramollissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS : 0 fr. 60 c.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fourneaux pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

**Hernies Prolapsus et maladies de la Vessie**

Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, proptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROULLÉ. (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

**MALADIES de la VESSIE** guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de S. pm. Cesirap, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21 r. et 41 r. **RHUMES** CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de S. pm et au Baume de Tolu. 150 la boîte. BLAYN, ph. 7. r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**CALENDRIER**  
DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**  
Statistique, Administratif et Commercial  
POR  
**L'ANNÉE 1875**  
REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN  
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES  
  
**EN VENTE**  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.  
**CAHORS**  
IMP. A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

**L'ELIXIR DE ROUSSY**  
à la COCA, PEPSINE et DIASTASE  
est tonique et digestif. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme un médicament puissant pour combattre l'amaigrissement, la perte de l'appétit, les douleurs d'estomac, les digestions difficiles, les gastrites, les gastralgies, les vomissements, etc. — Prix : 4 fr. la bouteille. — DÉPÔT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), Marchand, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4<sup>e</sup>, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

En vente chez tous les libraires  
**L'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DU LOT**

PRIX : 2 FR.

**A CÉDER** pour cause de décès, dans un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. Havas, Laffite et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8, Paris.

**A LOUER UN CAFÉ**

A LIBOS (Tarn-et-Garonne). Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

EAU MINÉRALE NATURELLE  
**VICHY**  
Sources de l'État. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.  
HAVERVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.  
Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.  
**EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE**  
Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

**Pharmacie DETHAN**  
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princp. Pharmacies de France et de l'Étranger.  
**MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE**  
**PASTILLES DETHAN**  
au Chlorate de potasse  
Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 100
- Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25
- MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution. 23 vol. in-8°. 138
- DARÈSTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72
- Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 60
- Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°. 40
- Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200
- LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600
- (30 francs par mois.)
- Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200
- Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100
- Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100
- Relié. 125
- Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400
- Arts somptuaires, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-4°, chromo. 600
- Arts pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360
- Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125
- Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50
- PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°. 120
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 150
- Panthéon des illustrations françaises au XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100
- Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies. 100
- Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160
- DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré. 100
- Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100
- Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100
- Les grandes assises, par Yergan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix